

DEPARTEMENT
D'ILLE et VILAINE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

EXTRAIT

de RENNES

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON

de BRUZ

N°30/2024

COMMUNE DE
CHARTRES de BRETAGNE

CONVOCATION
15 mai 2024

L'an deux Mil vingt-quatre, le 21 mai, le Conseil Municipal de la Commune de CHARTRES de BRETAGNE s'est réuni en salle du conseil municipal à la Mairie de Chartres de Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 15 mai 2024, conformément à l'Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENT(E)(S)

PRESENT (E)(S) : M. BONNIN – M. GEFFROY – Mme POULAIN – M. LOUIS - Mme JOALLAND – Mme LOUIS – M. BABOUR - Mme KOUBA – Mme BOUCHERON – M. MUTSHE – M. GIRAUD – M. GAUTIER – Mme BENTZ – Mme VANNIER – Mme GLAZIOU – M. BOSSARD – Mme HANANE

17

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S)
AVEC POUVOIR(S)

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) AVEC POUVOIRS :

Monsieur David Le Borgne donne pouvoir à Monsieur Paul Giraud
Madame Annick Blanchet donne pouvoir à Madame Florence Poulain
Madame Catherine Bonnet donne pouvoir à Madame Maryline Kouba
Madame Anne-Laure Bossard donne pouvoir à Madame Dina Joalland

4

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S)

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S):

Monsieur Roger Dangé

1

ABSENT(E)(S)

ABSENT(E)(S):

SECRETARE DE SEANCE : Mme HANANE

Participation 2024 au Syndicat Intercommunal de la Piscine de la Conterie

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 MAI 2024

N°30/2024

7.10

Participation 2024 au Syndicat Intercommunal de la Piscine de la Conterie

Le comité syndical de la Piscine de la Conterie, réuni le 27 mars 2024, a fixé les participations 2024 des communes-membres, pour un montant de 965 000 €.

Pour Chartres-de-Bretagne, le montant s'élève à **223 011,50 €**.

Par ailleurs, le comité syndical a adopté les modalités de versement de la participation des communes comme suit :

- Février : 50 % de la participation de l'année N-1
- Avril : solde de la participation de l'année N

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- Acceptent la participation 2024 au Syndicat Intercommunal de la Piscine de la Conterie,
- Acceptent les modalités de versement de la participation au Syndicat Intercommunal de la Piscine de la Conterie,
- Disent que cette participation 2024 est inscrite au budget principal 2024.

P.C.C.- Suivent les signatures
Le Maire



Philippe BONNIN